

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
WILAYA DE M'SILA
DIRECTION DE LA FORMATION ET ENSEIGNEMENT PROFESSIONNELLE
NF : 099028019000629
AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE ET AVIS D'INFRECTEUSITE
N°/ 07 /DFEP/2026

Conformément aux dispositions de l'article **N° 39** et **40** du décret présidentiel N°**15-247** du : **16/09/2015** portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

Monsieur, le wali de la wilaya de M'sila représenté par Monsieur le Directeur de la Formation et Enseignement Professionnelle de la Wilaya de M'sila porte à la Connaissance des soumissionnaires ayant participé à l'appel d'offre national ouvert Avec exigence de capacités minimales N° 03/26 du 22/12/2025 paru dans les quotidiens : en français El hayat alarabiya du 09/03/2026 et en arabe البهجة نيوز du 07/03/2026

Projet : SUIVI , REALISATION ET EQUIPEMENT EN MOBILIER SCOLAIRE, SERVICE COMMUNS ET PARC

AUTOMOBILE D'UN INSTITUT NATIONAL SPECIALISE DE FORMATION PROFESSIONNELLE
(INSFP) 300 PF/120 LITS A BENSROUR

LOT (01) : SUIVI POUR LA REALISATION ET EQUIPEMENT EN MOBILIER SCOLAIRE, SERVICE COMMUNS ET PARC

AUTOMOBILE D'UN INSTITUT NATIONAL SPECIALISE DE FORMATION
PROFESSIONNELLE

(INSFP) 300 PF/120 LITS A BENSROUR

La commission d'ouverture et jugement des offres en date : 16/04/2026. Séance jugement des offres déclare l'attribution provisoire des lots suivants :

N° LOT et Entreprise	Note	Montant TTC	OBS
LOT (01) : SUIVI POUR LA REALISATION ET EQUIPEMENT EN MOBILIER SCOLAIRE, SERVICE COMMUNS ET PARC AUTOMOBILE D'UN INSTITUT NATIONAL SPECIALISE DE FORMATION PROFESSIONNELLE (INSFP) 300 PF/120 LITS A BENSROUR BET : المتعهد: المهندس المعماري المعتمد نش محمد بلدية المسيلة ولاية المسيلة	60 pts	27.300.000.00 DA	QUALIFIE TECHNIQUEMENT

Observation :- Tout soumissionnaire intéressé à prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de son offre est invité à se rapprocher du service contractant au plus tard trois (03) jours à compter de la publication l'attribution provisoire - Tous soumissionnaires contestant ce choix peut introduire un recours auprès de la commission des marchés publics concernée dans un délai de 10 jours à compter de la première parution du présent avis.